



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Brigitte BRETIN, Rémi COUTELIER, Benoit CRETET, Christelle DRAPIER, Aline FONTIMPE, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Marc PISTORESINI.

Absent excusé : Louis LUX qui donne pouvoir à Laurent BRAYARD.

Secrétaire de séance : Brigitte BRETIN

TRAVAUX « PETIT PATRIMOINE »

Suite aux réunions de la commission « travaux », certains travaux ont été définis et chiffrés. Suite aux divers devis reçus, le conseil municipal décide d'accepter les offres des entreprises suivantes :

Pour la remise aux normes de l'électrification du clocher de l'Eglise : Entreprise Bodet pour un montant TTC de 3945.60 €.

Pour la réfection du garde-corps du balcon de la mairie : Entreprise Teron pour un montant TTC de 3936 €.

Pour des aménagements du pourtour de l'église et du monument aux morts : Entreprise Jaillet pour un montant TTC de 9784.60 €.

Les deux premiers points sont adoptés à l'unanimité. M. BATAILLARD ne prend pas part au vote du troisième point.

Le conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter les diverses subventions dont peuvent bénéficier ces travaux tant auprès de la DETR que du Département.

INTEGRATION DES TRAVAUX 2019-2020

Le conseil Municipal prend une décision modificative afin d'intégrer les travaux de renouvellement de matériel vétuste sur l'éclairage exécutés en 2019 par le SIDEC et de transférer dans le patrimoine communal les dépenses liées aux études de la rénovation de la salle des fêtes.

Ces décisions vont permettre de récupérer la TVA en 2021 et 2022 liée à ces travaux.

NUMERISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL

Le SIDEC propose actuellement aux communes la numérisation de leurs actes d'état civil.

La commune a choisi de numériser ses registres de 1920 à 2020, pour un total de 1394 actes. Le coût de cette opération est de 0,40 € TTC par acte et un forfait de 690 € pour l'intégration dans le logiciel métier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire procéder à la numérisation, par le SIDEC, des actes d'état civil de la Commune.

FORMATION DES ELUS LOCAUX

L'article L2123-12 du CGCT dispose que les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leur fonction et que les dépenses afférentes doivent être inscrites au budget communal et ne peuvent être inférieurs à 2% du montant total des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints.

Le Conseil valide un taux de 2% pour le budget primitif 2021.

ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AINES

Compte tenu du contexte sanitaire actuel et pour palier l'organisation du traditionnel repas des aînés, la commission « action sociale » a proposé d'attribuer à chaque aîné de la commune de plus de 70 ans, un bon d'achat de 20 € à utiliser dans les divers commerces de MACORNAY jusqu'au 28 février 2021.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en œuvre l'action proposée. Ces bons d'achat seront distribués dans les prochains jours à chacun des 180 aînés concernés par cette opération.

Lors de cette distribution nos aînés seront informés de l'existence de la tenue d'un registre nominatif recensant les personnes vulnérables : âgées, handicapées ou isolées (registre obligatoire pour toute commune) et de la possibilité pour ceux qui pensent être concernés de s'inscrire.

RAPPORT ANNUEL DU SYDOM

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du rapport du SYDOM présenté par M. Laurent BRAYARD, représentant de la Commune au SICTOM.

CONTRAT DE NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide de valider le devis de contrat de nettoyage de la salle des fêtes proposé par l'entreprise DUBOIS, consistant en un nettoyage complet 3 fois par an moyennant un prix de 343.20 € TTC par intervention. Le Conseil Municipal décide également de valider le devis de ladite société DUBOIS d'un montant de 188.40 € TTC par intervention, pour le nettoyage ponctuel de la salle des fêtes, en cas de restitution dans un mauvais état de propreté. (Somme facturée ensuite au locataire).

ACHAT DEFIBRILLATEUR – SALLE DES FETES

L'installation d'un défibrillateur est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021 dans les ERP de catégorie 4. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société PREVIMED d'un montant de 1785.24 € TTC comprenant également la maintenance annuelle du défibrillateur de la salle de fêtes et de celui placé à l'extérieur du bâtiment de la Mairie.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Elles auront lieu : Le 5 février, le 26 mars, le 7 mai et le 2 juillet 2021. Ces réunions sont programmées à 20h 30. Selon les mesures sanitaires édictées par le gouvernement au moment de chaque réunion, l'horaire pourra être modifié.

AFFAIRES EN COURS

Bulletin municipal : Le Conseil Municipal prend connaissance du bulletin municipal conçu par la commission « communication ».

Ce bulletin sera distribué par les membres du Conseil Municipal. Il sera également disponible à la Mairie et sur le site de la commune.

Cérémonie des vœux : Au vu de la situation sanitaire, la cérémonie des vœux est annulée.

Recensement : L'INSEE a décidé à titre exceptionnel de reporter le recensement à janvier 2022. Le recrutement des agents recenseurs est également reporté.

Dossiers d'urbanisme : Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers d'urbanisme en cours.

Travaux rue du Savignard : Les travaux d'enrobé dans la rue du Savignard sont terminés.

Courrier d'administré : Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier d'un administré du quartier des Pêchettes concernant l'état de la chaussée.

QUESTIONS DIVERSES

Panneaux d'affichage : Suite à une remarque concernant le mauvais état des panneaux d'affichage, M. le Maire précise que leur remise en état est prévue.

Est également validée la pose d'un panneau vitré devant le groupe scolaire.

Site « *Macornay.fr* » : Pour faire suite à une question posée lors du Conseil Municipal du 23 octobre 2020, la commission « communication » va proposer prochainement un nouveau service qui permettra d'être informé à chaque mise à jour du site, en s'inscrivant sur « *Macornay.fr* », il sera possible d'être alerté sur toute nouvelle information du site.

INFORMATIONS

Secrétariat de Mairie : il sera fermé du mercredi 23 décembre à 12H00 au lundi 04 janvier 2021 à 08H30.

PROCHAINE REUNION le 5 FEVRIER 2021 à 20h 30.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu n'ayant de questions ou d'informations à formuler la séance est levée à 22h 30.

Le Maire,



Michel FISCHER



La Secrétaire de Séance,



Brigitte BRETIN.